

«Le gouvernement est déterminé à maintenir la compétence acquise par les Canadiens dans ce domaine, à éviter qu'elle ne soit gaspillée dans des opérations mal engagées et à l'employer judicieusement lorsque les opérations de maintien de la paix rehausseront les chances de régler des conflits de façon durable avec l'aide du Canada.» (p. 23)

Plus loin, il reconnaît que le Canada, «a bien plus d'expérience que de nombreux autres pays en ce qui concerne le maintien de la paix» et qu'il n'y a «aucune intention de reléguer ce savoir-faire et cette expérience dans les archives nationales». Cependant, le Livre blanc précise encore qu'avant d'entreprendre toute opération de ce genre, le gouvernement doit être persuadé qu'elle est réalisable, essentielle et qu'elle sera «très utile.»

84. À côté de cette attitude plus réservée envers le maintien de la paix, la première brochure donne l'impression que le Canada attachera une priorité moindre à l'Organisation des Nations Unies elle-même, parmi d'autres institutions internationales et qu'on considère son importance comme en voie de régression. Bien que le Livre blanc réitère son soutien aux Nations Unies, on y trouve des preuves de désenchantement, de frustration ou d'impatience envers les «conflits internes» et la question de son «utilité dans le nouveau contexte international» (page 7). Un commentateur a noté que «l'aide exceptionnelle qu'apporte le Canada aux organisations internationales est devenue le caractère le plus marquant de ses relations extérieures depuis 1945» (P. Lyons, *International Journal*, Volume xxvi, No. 1, page 22). Par conséquent, l'idée que le Canada jouera un rôle moins actif aux Nations Unies semble représenter un changement politique important. Il semble néanmoins être conforme au cadre théorique et au principe de l'objectif national énoncé dans la brochure: *Politique étrangère au service des Canadiens*.

85. En ce qui concerne l'attitude plus circonspecte du Canada envers les Nations Unies et en particulier le maintien de la paix telle que le manifeste le Livre blanc, de nombreux témoins ont eu les mêmes impressions que le Comité. Dans son mémoire, l'Association des Nations Unies a reproché au Livre blanc d'être «curieusement muet sur la nécessité de créer un ordre mondial», de se contenter des efforts d'harmonisation des actions des nations par l'intermédiaire des Nations Unies; elle a, d'autre part, recommandé «qu'au moins la même priorité soit accordée au rôle dominant du Canada pour l'accroissement des efforts en vue du maintien de la paix» qu'à la croissance économique.

L'Institut canadien de recherche pour la paix a insisté auprès du gouvernement pour «que la principale préoccupation du Canada soit le maintien de la paix plutôt que la croissance économique» (23:42) et a souligné «la position plutôt enviable de chef de file du maintien de la paix» que le Canada a gagnée. Le professeur Holsti et le docteur Osgood ont tous deux critiqué la prévision du Livre blanc selon laquelle, au cours des dix prochaines années, les Nations Unies joueront un rôle de plus en plus marginal dans les conflits internes et internationaux. M. Osgood a déclaré:

«...au fil des années, le rôle des Nations Unies dans différentes sortes d'opérations de maintien de la paix augmentera plus certainement qu'il ne diminuera...» (14:17)

Le professeur Holsti a souligné la possibilité que surgissent des problèmes de plus en plus graves ayant trait

à la guérilla ou à la guerre civile, des conflits qui commencent «non pas sous forme de conflits internationaux mais sous forme de conflits nationaux et qui s'étendent sur le plan international» (7:13) Enfin, M. Guy Smith a critiqué l'attitude plus réservée du Livre blanc en ce qui concerne le maintien de la paix, attitude selon laquelle le Canada n'entreprendrait d'action que lorsqu'il entrevoierait des chances de réussite, laissant aux autres les tâches ingrates et peut-être vaines que «les Nations Unies ont en tout cas jugées dignes qu'on s'y intéresse». Il demande si une telle attitude ne risque pas d'affaiblir les Nations Unies.

«Si tous les pays adoptaient une attitude semblable, que serait la position des Nations Unies?... Ne serait-il pas plus juste de dire que le Canada utilisera son influence au sein des Nations Unies pour faire en sorte que les missions de paix ne soient pas montées lorsqu'elles n'ont aucune chance de réussite?» (22:32)

D. Un aspect plus positif.

Il est néanmoins surprenant de constater qu'une attitude différente, et plus positive, de celle manifestée dans la première brochure sur la politique générale envers les Nations Unies et le maintien de la paix et le désarmement se dégage de la brochure sur les Nations Unies.

87. Le Comité interprète ce qui suit comme une adhésion à une participation active du Canada aux Nations Unies.

«Un autre postulat sera donc... que le Canada voudra poursuivre sa politique de participation active, pour aider à faire de l'organisation des Nations Unies un instrument efficace de coopération internationale, et à lui permettre de s'acquitter des obligations que lui prescrit sa charte.» (p. 5 de la brochure sur les Nations Unies)

Après avoir évalué les difficultés et les limites au maintien de la paix, la politique canadienne «de travailler à raffermir l'autorité des Nations Unies, et particulièrement leur capacité d'agir comme organisme de maintien de la paix» a été réaffirmé comme une politique valable pour l'avenir dans cette brochure. (p. 16, brochure sur les Nations Unies) Par la suite, la brochure sur les Nations Unies souligne «l'expérience particulière qui a été celle du Canada» en ce qui concerne le maintien de la paix et déclare:

«il serait donc naturel, étant donné notre intérêt fondamental à la paix et à la sécurité, que nous participions activement aux négociations au sein des Nations Unies sur le rôle de l'organisation dans le maintien de la paix.» (p. 17, brochure sur les Nations Unies)

Après avoir examiné les problèmes relatifs au désarmement, la brochure sur les Nations Unies préconise une politique active de la part du Canada:

«Durant les années 70, le Canada devra assigner une haute priorité aux efforts pour freiner la course aux armements nucléaires et classiques car c'est la clé de la sécurité du pays et de son environnement. Le Canada ne devrait pas se contenter de laisser aux grandes puissances nucléaires l'exclusivité de déterminer le rythme du progrès en matière de contrôle des armements. Au contraire, il lui faudrait